



# Fiche signalétique

Préparé conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Conforme aux normes 2015 canadiennes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Date de révision 27-juil.-2020

Numéro de révision 4

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** SWEPCO 808 Penetrating Oil (Bulk)

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** W30908B

**No ONU** UN1993

**Synonymes** Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Lubrifiant

**Utilisations contre-indiquées** Toute utilisation qui n'est pas mentionnée sur l'étiquette du produit

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Southwestern Petroleum Corporation Southwestern Petroleum Corporation, 534 North Main St, Fort Worth, TX 76106 USA  
534 North Main St 1-800-877-9372  
Fort Worth, TX 76106 USA www.swepcousa.com  
Phone: 1-800-877-9372  
Web: www.swepcousa.com

### Numéros de téléphone d'urgence

Chemtrec 1-800-424-9300 in US; Canutec 1-613-996-6666 in Canada.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Les ingrédients se trouvant dans ce produit ont été évalués et classifiés conformément aux exigences de classification des dangers de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et la norme WHMIS canadienne 2015. La (ou les) classification(s) en résultant ainsi que les éléments devant se trouver sur l'étiquetage sont présentés dans cette section.

Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

### Éléments d'étiquetage

**Nom du produit** SWEPCO 808 Penetrating Oil (Bulk)

Contient Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic, Petroleum distillates, solvent-refined heavy paraffinic

**Mot indicateur** Danger

**Mentions de danger** Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

Dangers physiques

prolongée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Liquide combustible

**Risques pour la santé**



**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer.

**Conseils de prudence - Réponse**

**Ingestion**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

**Incendie**

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

En cas d'incendie : Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée.

**HNOC (danger non classé autrement)**

Aucun renseignement disponible.

**Autres informations**

Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Nocif pour les organismes aquatiques.

**Toxicité aiguë inconnue**

3.01 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Mélange**

Famille chimique

Famille chimique.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Petroleum distillates, solvent-refined heavy paraffinic	64741-88-4	0 - 10%	*
Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic	64742-88-7	20 - 30%	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

### 4. PREMIERS SOINS

**Description des premiers soins**

**Contact avec les yeux**

Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Si l'irritation de la peau persiste,

	appeler un médecin.
<b>Inhalation</b>	Mettre la victime à l'air libre. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

#### **Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

<b>Symptômes</b>	Aucun renseignement disponible.
------------------	---------------------------------

#### **Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Agents extincteurs appropriés**

Mousse. Poudre chimique sèche ou CO<sub>2</sub>. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.
---	--

#### **Dangers spécifiques du produit**

Aucun renseignement disponible.

**Produits de combustion dangereux** Hydrocarbures. Monoxyde de carbone. Il peut y avoir production de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) au-dessus de 121° C (250° F).

#### **Données sur les risques d'explosion**

<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun.

#### **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

### **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

#### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

#### **Précautions environnementales**

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

#### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Utiliser un matériau absorbant inerte pour confiner et absorber les déversements accidentels.

Ramasser et mettre dans des conteneurs proprement étiquetés.

### **7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

#### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Manutention</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.
--------------------	--

#### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Entreposage</b>	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.
<b>Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

<b>Directives relatives à l'exposition</b>	Des niveaux d'exposition pour tous les composants de ce produit qui sont considérés dangereux sont énumérés ci-dessous. Considérez, cependant, que ces niveaux d'exposition sont pour des concentrations pures de ces ingrédients. Si aucune table n'apparaît ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle n'ont pas été établies ou ne sont pas connues pour l'un des ingrédients de ce produit:
--	---

### Contrôles techniques appropriés

Utilisation dans le secteur bien-aéré. Si l'utilisation produira un brouillard d'huile, fournissez la ventilation ou commandes de technologie pour maintenir des limites aéroportées d'exposition d'huile au-dessous de ceux indiquées pour l'huile minérale (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m<sup>3</sup>; OSHA PEL TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>).

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	lunettes de sécurité avec protections latérales.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtements de protection appropriés.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	gris foncé
<b>Odeur</b>	Distillats de pétrole
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point d'éclair</b>	65 °C	
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	6.0	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	1.0	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible	

<b>Densité de vapeur</b>	> 1
<b>Densité relative</b>	0.86
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	227 °C
<b>Température de décomposition</b>	
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible

#### Autres informations

<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Volatil, % Vol</b>	31
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

#### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.  
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

#### Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

#### Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures. Monoxyde de carbone. Il peut y avoir production de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) au-dessus de 121° C (250° F).

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Principales voies d'exposition** Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

**Renseignements sur le produit** La toxicité de ce mélange complet n'a pas été évaluée. Si l'information est disponible pour l'un ou l'autre des composants individuels du mélange, elle est présentée dans cette section. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information toxicologique disponible pour aucun des composants de ce mélange.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Petroleum distillates, solvent-refined heavy paraffinic 64741-88-4	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	= 2.18 mg/L ( Rat ) 4 h
Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic 64742-88-7	> 5000 mg/kg ( Rat )	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.28 mg/L ( Rat ) 4 h

#### Informations sur les effets toxicologiques

**Contact avec les yeux** Un contact avec les yeux peut causer une irritation.

**Contact avec la peau** Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les

personnes sensibles.

**Inhalation**

Éviter de respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Peut causer de l'irritation respiratoire ou d'autres effets pulmonaires suite à une inhalation prolongée ou répétée à la brume d'huile si les niveaux contenus dans l'air dépassent la limite recommandée d'exposition à la brume d'huile (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m<sup>3</sup>; OSHA PEL TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>).

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Pas une voie d'exposition prévue. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Sensibilisation**

Aucun renseignement disponible.

**Effets mutagènes**

Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité**

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme étant cancérogène. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information concernant les caractéristiques cancerogéniques d'aucun de ces composants de ce mélange.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP Carc	OSHA
Pétrole distillates, solvant-refiné heavy paraffinic 64741-88-4	-	Group 1	Known	-

**Effets sur la reproduction**

Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique**

Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée**

Aucun renseignement disponible.

**Toxicité chronique**

Des rapports associent une surexposition occupationnelle répétée et prolongée aux produits à base de pétrole à des dommages au foie, aux reins, au cerveau et au système nerveux. Cependant, il n'y a aucune preuve descriptive de ces effets sur les humains quand l'exposition est maintenue sous les limites de l'OSHA et de l'ACGIH

**Danger par aspiration**

Aucun renseignement disponible.

**Mesures numériques de la toxicité**

If this product has been classified as a toxic mixture and numerical measures of toxicity have been calculated based on chapter 3.1 of the GHS document, that data will appear below. If no toxicity calculations appear below, no data is available.

ETAmél (orale)	18,182.00
ETAmél (cutané)	10,909.00

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Si les données sur l'écotoxicité soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

3.01 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

**Persistance/Dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

**Potentiel de bioaccumulation**

Si les données sur potentiel de bioaccumulation soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

**Mobilité dans un milieu environnemental**

Si les données sur potentiel de mobilité dans un milieu environnemental soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau

ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

**Méthode de disposition de rebut** Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser des récipients vides.

**États-Unis - numéro de déchet EPA** Non applicable

**RCRA** Le sous-titre C de la loi sur la conservation et la remise en état des ressources (Resource Conservation and Recovery Act / RCRA) requière la divulgation de toute composante se trouvant dans ce mélange étant définie comme un déchet dangereux en vertu de cette loi. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit est considéré comme un déchet dangereux, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, cela signifie qu'aucune matière dangereuse ne se trouve dans ce produit.

**Statut de rebut de la Californie** Si ce produit contient une ou plusieurs substances identifiées par l'état de Californie comme étant des déchets dangereux, ces données apparaîtront dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucune donnée n'est disponible.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### DOT

**No ONU** UN1993  
**Nom officiel d'expédition** Liquide inflammable, n.s.a  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**Désignation** Liquide inflammable, n.s.a.(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),3 UN1993,PG III

#### TMD

**No ONU** UN1993  
**Nom officiel d'expédition** Liquide inflammable, n.s.a  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** III

#### MEX

**No ONU** UN1993  
**Classe de danger** 4.2  
**Groupe d'emballage** III  
**Désignation** UN1993 Liquide inflammable, n.s.a.(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),4.2,III

#### OACI

**No ONU** UN1993  
**Nom officiel d'expédition** Liquide inflammable, n.s.a  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**Désignation** Liquide inflammable, n.s.a.\*(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),3,UN1993,PG III

#### IATA

**No ONU** UN1993  
**Nom officiel d'expédition** Flammable liquid, n.o.s.\*  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**Désignation** UN1993,Flammable liquid, n.o.s.\*(Petroleum distillates, hydrotreated heavy

naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),3,PG III

**IMDG/IMO**

**No ONU** UN1993  
**Nom officiel d'expédition** Flammable liquid, n.o.s.  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**No EMS** F-E, \_S-E\_  
**Désignation** UN1993, Flammable liquid, n.o.s.(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),3,PG III

**RID**

**No ONU** UN1993  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**Code de classification** F1  
**Désignation** UN1993 Liquide inflammable, n.s.a.(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),3,III,RID  
**Étiquettes ADR/RID** 3

**ADR**

**No ONU** UN1993  
**Nom officiel d'expédition** Liquide inflammable, n.s.a  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**Code de classification** F1  
**Désignation** UN1993 Liquide inflammable, n.s.a.(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),3,III,ADR  
**Étiquettes ADR/RID** 3

**ADN**

**Nom officiel d'expédition** Liquide inflammable, n.s.a  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** III

<b>15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION</b>
---

**Réglementations & Inventaires Internationales**

Toutes les composantes de ce produit se trouvent dans les listes d'inventaires suivantes: Chine (IECSC).

Nom chimique	No. CAS	EINECS	ELINCS	TSCA	FIFRA - Liste des produit s chimiq ues - pestici des	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	Chine	AICS	KECL
Petroleum distillates, solvent-refined heavy paraffinic	64741-88-4	X	-	Present	-	X	-	X	-	X	-	KE-12614 X
Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic	64742-88-7	X	-	Present	-	X	-	X	-	X	-	KE-31664 X

X - Inscrit; XU = Exonéré; - = Ne figurent pas

**TSCA/FIFRA** Est conforme à (aux)  
**LIS/LES** Est conforme à (aux)  
**EINECS/ELINCS** Est conforme à (aux)  
**ENCS** N'est pas conforme à (aux)  
**Chine** Est conforme à (aux)  
**KECL** Est conforme à (aux)  
**PICCS** Est conforme à (aux)  
**AICS** Est conforme à (aux)

**Réglementations fédérales des**

## Etats-Unis

### SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit n'est pas un produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

### Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

La loi sur la protection de l'eau (Clean Water Act / 40 CFR 22.21 et 40 CFR 122.42) exige la déclaration de toute composante dans ce mélange étant désignée comme un polluant en vertu de la loi. Si tout ingrédient dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond à ces exigences de déclaration.

### CERCLA

La loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act / CERCLA) (40 CFR 302) ainsi que la loi sur les amendements et sur la réautorisation du Superfund (Superfund Amendments and Reauthorization Act / SARA) (40 CFR 355) exigent la déclaration de toute composante dans ce mélange correspond aux exigences de déclaration de ces lois. Si tout ingrédient de ce produit est encadré dans le cadre de l'une de ces lois ou de ces deux lois, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration. Des exigences de déclaration spécifiques pourraient exister au niveau local, régional ou national en lien avec le rejet de substance.

## Réglementations & Inventaires des États

### Proposition 65 de la Californie

La proposition 65 de la Californie exige la déclaration des ingrédients se trouvant dans ce mélange étant désignés comme étant des substances de la Proposition 65. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration.

### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Plusieurs états possèdent des réglementations de type « droit de savoir », exigeant la déclaration de substances spécifiques. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit correspond aux exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration.

### U.S. EPA Label Information

Numéro d'enregistrement du pesticide à l'EPA Non applicable

## **16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION**

### **Sources d'Information qui ont été Consultées**

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
ADN - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
ADR - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Road  
ANSI - American National Standards Institute  
CAS - Chemical Abstract Services  
CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation & Liability Act  
CHINA - China Inventory  
DOT - United States Department of Transportation  
DSL - Canada Domestic Substances List  
EINECS - European Union (EU) European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
IARC - International Agency for Research on Cancer  
IATA - International Air Transport Association  
ICAO - International Civil Aviation Organization  
IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code  
MARTK - Massachusetts Right To Know List  
NDSL - Canada Non-Domestic Substances List  
NFPA - United States National Fire Protection Association  
NIOSH - United States National Institute for Occupational Safety & Health

NJRTK - New Jersey Right To Know List  
NTP - United States National Toxicology Program  
OSHA - United States Occupational Safety & Health Administration  
PARTK - Pennsylvania Right To Know List  
PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines  
RCRA - United States Resources Conservation & Recovery Act  
RID - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
RIHSL - Rhode Island Hazardous Substance List  
SARA - United States Superfund Amendments & Reauthorization Act  
TDG - Canada Transportation of Dangerous Goods Act  
TSCA - US Toxic Substances Control Act  
WHMIS - Canada Workplace Hazardous Materials Information System

## Définitions

EC50 - Effective Concentration (Concentration of a compound where 50% of the expected effect is observed.)  
LC50 - Lethal Concentration (The concentration in water that will kill 50% of the test animals within a specific period of time, usually 96 hours.)  
OEL - Occupational Exposure Limit  
PEL - Permissible Exposure Limits  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)  
TLV - Threshold Limit Value  
TWA - Time Weighted Average  
TWAEV - Time Weighted Average Exposure Value

**Préparée par** Regulatory Compliance Department

**Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.**

**Risques secondaires**